

Mobilisation dans le Rhône

Le collectif des faucheurs volontaires Rhône-Loire organise une mobilisation **Place de la République, à LYON 2ème** en soutien à la grève de la faim nationale qui se tient à la Tour Eiffel, pour demander la mise en place d'un moratoire sur les OGM.

Le 3 janvier et jusqu'au 7 janvier ; Jêune de 3 à 4 personnes dans un camping-car place de la république et un groupe pour soutenir, communiquer, interpeller, occuper la place et parler de la loi.

le 11 au 12 janvier ; jêune 3 à 4 personnes plus groupe soutien-communication

Le 18 au 19 janvier ; jêune 3 à 4 personnes et groupe pour soutien-communication

15 janvier 08 à 12 heures : tous et toutes à Paris devant le Sénat pour le lancement du débat sur le projet de loi.

Infos :

c.foilleret@numericable.fr ou 06 72 76 90 86

Loire : une caravane zérogm sur les marchés en janvier-février 2008

Le collectif Zérogm42 s'est réuni avec un peu d'avance ce lundi 17 décembre, compte tenu de la période des fêtes...

La principale décision prise est de mettre sur pieds une tournée des grands marchés du département en janvier-février, pendant la discussion de la loi sur les OGM au Parlement, et alors qu'aura lieu à Paris une grève de la faim de militants anti-OGM, mouvement relayé dans les départements.

Une caravane sera donc présente sur les marchés, notamment les vendredis, samedis et dimanches. Distribution de tracts, signature de la pétition, interpellation des élus locaux, conférences de presse, participation de militants à un jêune, appel à rejoindre le collectif Zérogm...

Pour recevoir les informations du collectif zérogm42, écrire à contact@zero42.fr

http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/article.php3?id_article=1365

Calendrier du projet de loi :

Le projet de loi sur les OGM sera déposé au Sénat où il sera discuté en séance les 15, 16 et 17 janvier 2008.

Il sera ensuite discuté à l'Assemblée nationale, les 5, 6, 7 février 2008. La loi devrait être votée avant le 9 février, date de fin de la session parlementaire.

Il n'est donc prévu qu'une seule lecture à l'assemblée nationale et au sénat.

L'ensemble des associations luttant contre les PGM interpellent leurs militants pour rencontrer les sénateurs et députés dans les prochaines semaines.

Lettre de Greenpeace

<http://blog.greenpeace.fr/wp-content/uploads/2007/12/lettrewebogm.pdf>

Pétition nationale relayée par [Attac](#) - [Amis de la Terre](#) - [Agir pour l'Environnement](#) - [Confédération paysanne](#) - [FNAB](#) - [Greenpeace](#) - [MDRGF](#) - [Nature et Progrès](#), [Alliance pour la planète](#) - [ACAP*](#) - [Objectifbio](#)

<http://stop-ogm.org/>

Coordonnées de députés et sénateurs :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/qui/circonscriptions/>

<http://www.senat.fr/elus.html>

Des scientifiques s'en prennent aux anti-OGM

vendredi 14 décembre 2007

<http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/ecologie/actu.asp?id=462952>

Plus de 350 scientifiques européens s'élèvent contre les opposants à la culture du maïs OGM. Une loi doit être votée en France avant février 2008, qui devrait reprendre les principales recommandations du Grenelle de l'environnement, en garantissant les principes de précaution et la responsabilité des producteurs.

Les voix scientifiques s'élèvent en Europe pour critiquer les prises de position des opposants à la culture de maïs OGM sur le plan scientifique, alors que l'Allemagne vient d'autoriser sa commercialisation et qu'en France une loi sur la question sera votée début 2008.

Vendredi, quelque 350 scientifiques européens (français, britanniques, allemands...), avaient signé une "déclaration" sur internet pour exprimer leur opposition à la mise en oeuvre d'un moratoire sur la culture du maïs transgénique résistant à la pyrale en France.

Ce site internet (<http://nonaumoratoire.free.fr/>), ouvert à l'initiative de l'Association Française pour l'Information Scientifique (Afis), affirme qu'une "décision de suspension de la culture des maïs génétiquement modifiés (...) n'aurait aucune justification scientifique", ni environnementale, ni alimentaire.

"Il n'y a pas d'argument scientifique. C'est un problème politique et assumez-le en tant que tel, n'essayez pas de dire que c'est en raison d'incertitudes scientifiques", lance le président de l'Afis, Michel Naud, dans un entretien téléphonique avec l'AFP.

Les études sur les maïs Bt montrent qu'ils ont un impact environnemental "plus faible que les traitements insecticides aujourd'hui autorisés", que la cohabitation des cultures de maïs conventionnel et de maïs OGM "est possible" et que sur le plan alimentaire, "aucun effet toxique ni allergène (de maïs OGM) n'a jamais été observé", affirme la "déclaration".

De leur côté, les opposants aux OGM font notamment valoir les risques de dissémination dans l'environnement et l'apparition de résistances chez les insectes.

Lors d'une réunion à Séville (Espagne) les 20 et 21 novembre, les responsables du projet européen SIGMEA (Sustainable Introduction of Genetically Modified Crops into European Agriculture, 44 partenaires de 12 pays) ont assuré que la dispersion du pollen du maïs était désormais bien connue.

Cela permet, selon eux, d'améliorer les modélisations permettant de savoir très précisément, région par région, les mesures à prendre pour que des champs de cultures OGM ne "polluent" pas des parcelles traditionnelles.

Respecter des seuils inférieurs à 0,9% d'OGM dans la production de champs traditionnels, malgré la présence de cultures de maïs OGM dans la même zone, "c'est faisable", a affirmé jeudi au cours d'une conférence de presse un chercheur de l'Institut national français de la recherche agronomique (Inra), Antoine Messéan.

Selon lui, "des distances de 50 m entre les parcelles OGM et non OGM sont suffisantes pour obéir à ce seuil de 0,9%". Des mesures comme des décalages de semis, et des récoltes séparées assureraient une protection maximale.

Ce seuil de 0,9% est toutefois rejeté par l'agriculture biologique qui revendique le droit à des cultures totalement non-OGM.

A peine publié le rapport SIGMEA, destiné entre autres à proposer des outils d'aide à la décision publique et privée, l'Allemagne annonçait qu'elle autoriserait la commercialisation du maïs transgénique Mon810, de l'entreprise américaine Monsanto, à partir de 2008.

Les plantes génétiquement modifiées sont largement cultivées en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et, dans une moindre mesure, en Asie. Mais en Europe, "seules quelques dizaines de milliers d'hectares de maïs Bt ont été semées en Espagne et en France", selon l'Inra.

En France, le comité de préfiguration d'une Haute autorité sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), appelé à produire une nouvelle évaluation du seul OGM cultivé en France, le maïs Mon810, doit se tenir la semaine prochaine.

GEL "A MINIMA"

Le gouvernement a décidé un gel "a minima" sur le seul OGM cultivé en France, le maïs Mon 810 (Monsanto), avant une loi prévue en principe avant le 9 février, une décision largement symbolique puisque les semis n'ont pas lieu avant le printemps.

Au-delà de ce gel provisoire, beaucoup reste à faire sur le dossier sensible des organismes génétiquement modifiés, que le Grenelle de l'environnement a tenté de sortir de dix ans de querelle entre pro et anti-OGM.

Ce maïs OGM Mon 810 voit sa vente et son utilisation suspendues "jusqu'à la publication d'une loi relative aux organismes génétiquement modifiés et au plus tard jusqu'au 9 février 2008", selon l'arrêté du ministre de l'Agriculture publié au Journal Officiel.

Le gouvernement tient ainsi un engagement pris fin octobre lors du Grenelle, tout en ménageant le principal syndicat agricole: la FNSEA n'avait donné son accord qu'à condition qu'une loi fixe les conditions de recherche et de culture des OGM avant les semis de printemps.

Les écologistes de l'Alliance pour la planète ont aussitôt réagi en suspendant leur participation au Grenelle tant que le gouvernement n'a pas relancé la concertation avec toutes les parties prenantes: représentants de l'Etat, des collectivités locales, du patronat, des salariés et des associations de protection de l'environnement.

Le collectif (80 associations dont le WWF et Greenpeace), un des principaux représentants de la mouvance écologiste au Grenelle, dénonce non seulement le manque de concertation mais aussi "une remise en cause une à une des décisions prises il y a moins de 6 semaines".

Il réclame notamment l'application au niveau européen de la "clause de sauvegarde" qui permet à un Etat membre d'interdire la culture d'un OGM autorisé sur le plan communautaire. Cette option, qui a été invoquée par l'Autriche, avait été évoquée par le ministère de l'Ecologie Jean-Louis Borloo à l'issue du Grenelle.

Pour sa part, France Nature Environnement, qui fédère la plupart des associations de protection de la nature, a déploré jeudi que le gouvernement n'ait pas tranché "de manière franche et claire" en faveur de l'interdiction du maïs Mon 810. Le flou juridique entourant la question des OGM avait généré une polémique l'été dernier, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs rendant même responsables les faucheurs de maïs OGM du suicide d'un agriculteur.

Le gouvernement a transmis vendredi dernier au Conseil d'Etat un projet de loi sur les OGM, qui reprend les principales recommandations du Grenelle de l'environnement, en garantissant les principes de précaution et la responsabilité des producteurs.

Il institue notamment un registre public des parcelles concernées, alors qu'il est aujourd'hui impossible de connaître la localisation précise des parcelles OGM. Les semenciers redoutent que cette transparence facilite l'action des militants anti-OGM qui détruisent les parcelles.

Le projet de loi a été accueilli avec satisfaction par la FNSEA, principal syndicat agricole, qui a demandé à titre conservatoire aux agriculteurs de ne pas acheter de semences Mon 810 avant le 9 février 2008.

Le Mon 810 du groupe américain Monsanto est le seul maïs OGM cultivé en France, sur 22.000 hectares en 2007. Les surfaces cultivées en OGM en France représentent 0,75% des surfaces totales de maïs.

Projet de loi OGM : la première négociation législative du Grenelle de l'Environnement

<http://www.greenpeace.org/france/news/projet-de-loi-ogm-la-premier#>

France — Mercredi 19 décembre 2007. Contrairement aux affirmations du gouvernement à la sortie du Conseil de Ministres mercredi matin, le projet de loi sur les OGM est bien la première négociation législative du Grenelle de l'Environnement. Organisant la coexistence, il ne fera que généraliser la contamination à grande échelle. Greenpeace déplore que le gouvernement ne tienne pas les engagements pris fin octobre quant à la liberté et au droit de produire et consommer sans OGM.

Avec OGM... Tout d'abord, le projet de loi mentionne la liberté de « produire et consommer avec et sans OGM ». Rappelons que le « avec » ne figurait pas dans le relevé des décisions finales du Grenelle. « *Dans son ensemble, ce texte organise la coexistence sans résoudre aucun des problèmes qu'elle pose, précise Arnaud Apoteker. Or, la coexistence étant impossible, elle ne fera qu'organiser la contamination génétique à grande échelle. Sa préparation sans consultation des ONG et la procédure d'adoption parlementaire vraisemblablement choisie (l'urgence) en janvier laisse craindre le pire.* »

Une Haute Autorité fantoche

La création de la Haute Autorité pose de très sérieux problèmes. Tout semble avoir été décidé dans la précipitation : son rôle, ses moyens et sa composition ne sont ni clairs ni pertinents, Celle-ci devrait être paritaire, or la société civile y est sous représentée. Greenpeace et les organisations de l'Alliance pour la planète appellent à une représentation par groupes ou organisations et non ad persona. Par ailleurs, la présence de représentants de l'industrie OGM, qui sont à la fois juge et parties, est tout à fait inadmissible.

Responsabilité

Le régime de responsabilité prévu a été réduit à peau de chagrin. **Il se limite au préjudice économique subi lorsqu'une production est contaminée au-delà de 0,9%, uniquement dans l'année de mise en culture et par le biais des seuls champs voisins.** Les autres sources de contamination que la pollen ne sont pas considérées : transport, silo, stockage, semences Or, selon de nombreux experts, les contaminations les plus importantes se font en dehors des champs. N'est pas non plus prise en considération par exemple la durée sur laquelle la contamination peut se produire ; les repousses d'OGM peuvent se produire sur plusieurs années. Par ailleurs, le projet ne tient pas compte des pertes d'images : perte de labels bio, rouge ou AOC...

De plus, le seul responsable est l'agriculteur. Les semenciers et les coopératives sont exonérés de toute responsabilité. Enfin, rien n'est envisagé quant aux préjudices environnementaux (résistances chez certaines espèces, disparition d'espèces de papillons...) alors qu'il s'agit évidemment de données peu connues aux très graves conséquences.

Le sans OGM non qualifié

Plus généralement, ce projet de loi ne qualifie pas le sans OGM. Une récolte qui contiendrait moins de 0,9% de contamination est considérée par ce texte comme sans OGM. Or, en dessous de 0,9, ce n'est pas sans OGM...

Premier procès pour des faucheurs d'OGM après le "Grenelle"

17.12.07 | 12h37

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-33631838@7-37,0.html>

ORLEANS, Loiret (Reuters) - Le procès en appel de 32 faucheurs volontaires de plants de maïs génétiquement modifié, arrêtés dans la nuit du 13 au 14 août 2006 sur la commune de Villereau (Loiret), s'est ouvert à Orléans.

Parmi la douzaine de témoins cités par la défense se trouve José Bové, le militant condamné à quatre mois de prison ferme pour un autre fauchage survenu en 2004.

Les prévenus avaient reconnu la destruction d'une parcelle de 5.000 m2 sur laquelle le semencier américain Monsanto effectuait des essais en plein champ.

Ce procès en appel est le premier organisé après le "Grenelle de l'Environnement", où le principe d'un moratoire sur ce type de cultures a été annoncé jusqu'au 9 février, date prévue pour la présentation d'une loi sur les cultures OGM en milieu non confiné.

Les prévenus avaient été condamnés en première instance à des peines de prison avec sursis allant de trois à six mois. Treize militants, qui avaient refusé de se plier à des prélèvements d'ADN, avaient en outre été condamnés pour ce délit incident à deux mois de prison avec sursis.

Les premiers militants anti-OGM appelés à la barre ce lundi matin ont reconnu les faits, certains n'hésitant pas à préciser au président du tribunal Yves Roussel qu'ils seraient prêts "à recommencer si un moratoire prolongé n'était pas effectivement mis en place par le gouvernement français".

Mourad Guichard

Une grève de la faim à Paris pour un moratoire sur les ogm

MOBILISATIONS :

- 3 janvier 08 à 10 heures : rendez-vous national sous la Tour Eiffel pour commencer la grève de la faim et soutenir les grévistes.

-12 janvier 08 : Interpellations des Sénateurs et des Députés dans tous les départements.

- 15 janvier 08 à 12 heures : mobilisation à Paris devant le Sénat pour le lancement du débat sur le projet de loi.

<http://grevedelafaim-moratoire-ogm.org/>

Coordonnées de Rés'OGM Info : 8 quai Maréchal Joffre, 69002 Lyon, 04 78 42 95 37, resogminfo@free.fr, www.resogm.org